

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du lundi 26 novembre 2012**  
~~~~~

'ANIANE IN MOTUS, L'HISTOIRE EN MOUVEMENT'
AIDE AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPLACEMENTS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 novembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Monique GIBERT, M. Pascal DELIEUZE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Claude CARCELLER à M. Bernard JEREZ, M. Michel COUSTOL à M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Florence QUINONERO

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que dans le cadre du projet de valorisation de l'abbaye d'Aniane porté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la Direction de l'Action Culturelle a développé dès 2011 un programme artistique à travers l'accueil en résidence du photographe Philippe Bertin et de l'écrivaine Françoise Ascal,

Vu que le programme artistique « *Aniane in motus, l'histoire en mouvement* » propose du 9 novembre au 23 décembre un ensemble de rendez-vous dans l'ancienne chapelle de l'abbaye, s'appuyant sur l'exposition conçue par Philippe Bertin et déclinés sur le thème objet de la résidence et portant sur les notions d'enfermement et d'évasion,

Considérant que le programme culturel « *Aniane in motus, l'histoire en mouvement* » propose un volet spécifique au public scolaire,

Considérant qu'au regard du contenu des programmes scolaires mis en œuvre notamment en collège (classe de 4^{ème} particulièrement) et de la nécessaire appropriation du site et de l'histoire de l'abbaye d'Aniane par la jeunesse de la Vallée de l'Hérault d'autre part, il est important de soutenir les établissements scolaires afin de faciliter la venue des élèves et des enseignants,

Considérant qu'à l'image de l'étude de l'aide aux déplacements que propose la communauté de commune à travers son règlement d'aide spécifique aux écoles maternelles et primaires dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et du patrimoine local naturel et bâti, il est proposé qu'à l'occasion du programme « *Aniane in motus, l'histoire en mouvement* », une aide financière soit accordée à hauteur de 50% du coût du transport aux collèges du territoire intercommunal (sur justificatif de paiement),

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder une aide financière à hauteur de 50% du coût de transport (sur justificatif de paiement) pour les classes des collèges de Gignac, Montarnaud et St André de Sangonis, dans le cadre du programme culturel « Aniane in motus, l'histoire en mouvement », du 27 novembre au 21 décembre 2012.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 743 le 30/11/12

Publication le 30/11/12

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 30/11/12

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121126-lmc128382-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

